

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 6 OCTOBRE 2020**

Année scolaire : 2020/2021

Total des membres : 24

Numéro de séance par année civile : 5/2020

Quorum : 13

Date de convocation : 28 septembre 2020

Nombre des présents : 15

Présidence de : Brigitte DENYS - Principale

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	N° d'acte	Pièces jointes	
				Désignation	N°
1. Décision Budgétaire modificative pour information.	Information	3	1	DBM n° 5 à 6 DBM n° 7	
2. Décision Budgétaire modificative pour vote (répartition des crédits pédagogiques et répartition des fonds sociaux).	Vote	4	2	Crédits pédagogiques pour les EPLE année 2020 DBM n°	
3. Bilan d'utilisation des crédits des fonds sociaux 2019/2020.	Information	4	3	Subvention 2020 pour les fonds sociaux Bilan	
4. Vote des tarifs généraux applicables au collège pour 2021. Le taux de participation aux charges communes.	Vote	4	4	Grille des tarifs 2021	
	Vote		5		
5. Information : tarifs de restauration 2021.	Information	5	6	Grille des tarifs 2021 Délibérations du 02/06/2020 et 07/09/2020	
6. Convention GAZ 6- UGAP - mise à disposition d'un marché de fourniture de gaz naturel, document joint au présent mail.	Vote	5	7		
	Vote		8		
7. Mise à jour du plan particulier de mise en sûreté (PPMS).	Information	5	9	Document transmis aux familles	
8. Questions diverses.		6		Motion	

La présidente

Brigitte DENYS

Le secrétaire

Stéphane VERON

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 6 octobre 2020

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Membres de droit	Chef d'établissement	DENYS Brigitte	X						
	Adjoint	COIGNEC Pascal	X						
	Gestionnaire	APPRIOU Hélène	X						
	CPE	COADOU Typhaine	X						
	Collectivité de rattachement	QUILLEVERE Bernard				X			
		PALLIER Elyane	X						
	Commune siège	DUSSORT Fabienne		X					
	Communauté de commune (CCPI)	MOUNIER Gilles		X		LALOUER M. Christine			
Personnalité qualifiée	DENIS Jean-François	X							
Total			6				0		
Membres élus	Personnels d'enseignement et d'éducation	RAIMBAULT Valérie	X			RAMIERE Benoît			
		LE GARS Jean-Pierre	X			LEBOINE Valérie	X		
		LE ROY Annaïg		X		MORAND Claude			
		LANGLET Denis			X	CHEVALIER Nadine			
		HAMED Tarek	X			EOZENOU Anne	X		
		LE BORGNE Erwan		X		RANNOU Danièle			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	MARGÉ Jean-Claude			X				
		VERON Stéphane	X						
Total			4			2			
Membres élus	Parents	DROUET Sylvie		X		MANACH Gwenaëlle			
		KERBOEUF Mickaël			X				
		LE GALLO Delphine	X						
		LE GUEN Delphine	X						
		LE PORS Eric		X					
		MICHEL Sylvain	X						
	Elèves	AMIS Youna		X					
		DRUERE Gabin		X					
Total			3			0			

DÉROULEMENT DU CONSEIL

Le quorum étant atteint (15 présents en début de séance) la séance est ouverte à 17h40, Monsieur VERON assure le secrétariat. Madame la Principale remercie les membres du conseil de leur présence.

Madame la Présidente présente les excuses de Messieurs KERBOEUF, LANGLET, MARGE et QUILLEVERE absents.

Madame la Principale propose d'ajouter à l'ordre deux points : **6. Convention GAZ 6-UGAP-mise à disposition d'un marché de fourniture de gaz naturel** et **7. Mise à jour du plan particulier de mise en sûreté (PPMS)**.

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Décision Budgétaire modificative pour information.
2. Décision Budgétaire modificative pour vote (répartition des crédits pédagogiques et répartition des fonds sociaux).
3. Bilan d'utilisation des crédits des fonds sociaux 2019/2020.
4. Vote des tarifs généraux applicables au collège pour 2021. Le taux de participation aux charges communes.
5. Information : tarifs de restauration 2021.
6. Convention GAZ 6- UGAP - mise à disposition d'un marché de fourniture de gaz naturel, document joint au présent mail.
7. Mise à jour du plan particulier de mise en sûreté (PPMS).
8. Questions diverses.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 25 juin 2020.

Madame la Principale demande si des modifications sont à faire dans le procès-verbal du conseil d'administration du 25 juin 2020.

Monsieur MICHEL souhaite qu'au point 1. du PV soit rajouter la phrase suivante : « Monsieur MICHEL souhaite que la DGH soit davantage discutée en amont du vote en associant autant que possible les représentants des parents d'élèves »

Il demande également des précisions sur l'option basket dont la convention de renouvellement avait été présentée au cours de ce dernier CA. Madame DENYS répond que le renouvellement de la section a été accordé. L'entraînement est assuré par deux membres du club qui n'ont cependant pas la qualification requise. Un délai supplémentaire de recherche d'un entraîneur est accordé au club.

La danse est une option périscolaire qui est encadrée par l'association « Les pieds en l'air » à raison d'1h par semaine. Les frais sont pris en charge par le collège. Cette solution est une solution d'attente avant le retour éventuel de Madame CLAIRON dans l'établissement.

La présidente soumet le procès-verbal au vote de son adoption

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal en question est adopté.

1. Décision budgétaire modificative (DBM) pour information.

Madame APPRIOU présente pour information des opérations sur le budget :

- pour le séjour des 3^e à TAILLEVILLE (14) :

La perception d'une somme de **540** euros de la part de l'Association « D'Ouest en elfes » et la perception d'une somme identique de **540** euros de la part du FSE.

- pour le séjour des 3^e à BERNIERES SUR MER (14) :

la perception d'une somme de **550** euros de la part de l'Association « D'Ouest en elfes » et la perception d'une somme de **540** euros de la part du FSE.

- la perception d'une subvention de **694** euros versée par le Conseil Départemental pour l'achat et l'installation d'un défibrillateur (participation du CD29 à hauteur de 50%).

2. Décisions budgétaires modificatives (DBM) pour vote.

Une modification budgétaire est soumise au vote des membres du conseil d'administration pour un prélèvement sur les fonds de réserve de la somme totale de **2 454,60** euros en complément des crédits pédagogiques globalisés (soit 1 316 euros) et pour l'achat d'équipements informatiques (à hauteur de 1 200 euros).

Madame LE GUEN, représentante des parents d'élèves, souhaite des précisions sur le montant des crédits globalisés. Madame APPRIOU lui précise qu'il s'agit d'une somme forfaitaire et qu'elle est nettement en baisse par rapport à l'année précédente (3 700 euros en 2019). C'est la même chose dans les autres établissements.

Madame la Principale soumet au vote l'approbation de la décision budgétaire modificative.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration adopte cette décision budgétaire modificative.

3. Bilan d'utilisation des crédits des fonds sociaux 2019/2020.

Le collège dispose d'un reliquat de 448,03 euros sur les crédits 2019 auquel vient s'ajouter une subvention pour les fonds sociaux de **894** euros.

Madame APPRIOU propose la répartition suivante de cette somme **600** euros pour le Fonds social cantine (crédits disponibles : 649,03 euros) et **294** euros sur les fonds sociaux collège (crédits disponibles : 693 euros).

La somme disponible est désormais de **1 342,03** euros.

Madame LE GUEN est étonnée par la somme attribuée au FS collège alors que les familles auront essentiellement besoin des aides pour le paiement de la cantine puisqu'aucun voyage n'est programmé. Madame DENYS précise qu'en cas de besoin, il est possible de basculer une partie de ces crédits vers le FS cantine.

Cette répartition est soumise au vote :

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

La répartition est adoptée.

4. Vote des tarifs généraux applicables au collège pour 2021 ; taux de participation aux charges communes.

Madame la Gestionnaire présente les tarifs pour l'année 2021 en précisant qu'il y a trois augmentations par rapport à l'année précédente, les autres ne changent pas :

- le prix de la carte du self passe à **5** euros
- l'amende pour un manuel non rendu est maintenant de **10** euros et celle pour un livre de lecture perdu est de **7** euros.

Madame APPRIOU en profite pour annoncer que la machine qui distribue les plateaux au self est encore en panne et qu'elle ne sera pas réparée. Il y aura donc une nouvelle machine en service après les vacances de la Toussaint. Une nouvelle carte sera remise à titre gratuit aux utilisateurs.

Les tarifs sont soumis au vote :

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ces tarifs sont adoptés.

Il est ensuite soumis au vote la participation aux frais généraux du service de restauration des familles (18%) et des commensaux (21%). Il n'y a pas de changement.

Cette participation aux frais généraux est soumise au vote.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ces taux sont adoptés.

5. Information : tarifs de restauration 2021

Madame la Gestionnaire présente les nouveaux tarifs pour l'année 2021. Elle rappelle que conformément à la délibération du Conseil départemental du 2 juin 2020 (document distribué aux membres du conseil d'administration), dans les collèges publics du département, le tarif de restauration sera de 3,19 euros pour un élève DP 4 jours.

Par délibération du 7 septembre 2020, les nouveaux tarifs des repas occasionnels des élèves et des hôtes de passage ont été modifiés :

- Repas occasionnel : 4,15 € (4,10 € en 2020).
- Tarif hôte de passage : 6,15 € (6,10 € en 2020).

La participation des familles au FARPI passe à 20,5%.

6. Convention GAZ 6- UGAP - mise à disposition d'un marché de fourniture de gaz naturel, document joint au présent mail.

L'établissement a la possibilité d'adhérer au groupement d'achat (UGAP) pour accéder à un marché public de gaz naturel. Cette adhésion sera valable pendant 4 ans à compter de juillet 2021 et n'entraîne pas de frais d'adhésion.

Madame DENYS demande donc aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer la convention d'adhésion à l'UGAP.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Cette autorisation est accordée.

7. Mise à jour du plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

A chaque rentrée scolaire, la loi fait obligation au chef d'établissement de mettre à jour le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) dans ces deux déclinaisons « attentat intrusion » et « risques majeurs » puis de les déposer sur le portail académique dans la rubrique « Sécurité » à destination des autorités académiques, de la Préfecture et des forces de l'ordre. Cette opération a été réalisée en octobre. Il n'existe pas de révision par rapport à l'épidémie de la Covid-19.

Ces documents sont à la disposition des personnes qui souhaiteraient les consulter dans l'établissement et sur le site du collège. Une information sera transmise aux familles (annexe 6 : Fiche d'information aux familles) par mail via Pronote.

Madame la Principale informe le CA qu'un exercice a déjà eu lieu (un exercice incendie), un exercice « risques majeurs » aura lieu dans les semaines à venir. Les élèves et les familles seront prévenus. Trois

autres exercices se tiendront dans l'année (deux exercices incendie et un exercice « attentat-intrusion »). Elle précise également que le PPMS sera entièrement réécrit pour le nouveau collège.

8. Questions diverses.

- ❖ Le magazine « Mon collègue » du Conseil départemental est remis à tous les membres du CA.

Une interruption de séance est demandée par les représentants des personnels enseignants de 18h49 à 19h05.

- ❖ Deux questions ont été transmises par les représentants des parents d'élèves :

- Suite à la grève des enseignants du collège les 1er et 2 septembre, quelles sont les actions mises en place pour la direction de l'académie ? En particulier, pouvons-nous connaître les conclusions de l'enquête administrative ?

Madame ESNAULD, Directrice Académique, et Monsieur CANEROT, secrétaire général du rectorat, étaient présents dans l'établissement le lundi 28 septembre pour informer les membres de l'équipe de direction et les personnels enseignants des décisions suite à l'enquête administrative. Il en résulte un accompagnement des personnels de l'équipe de direction élargie par un collègue lui-même personnel de direction et un accompagnement de l'équipe pédagogique par les IA-IPR de chaque discipline et l'IA-IPR référent de l'établissement. Il a également été décidé que Madame COADOU, serait maintenue dans l'établissement en appui au moins jusqu'aux vacances de Noël.

Mme LE GUEN s'interroge sur le retour de l'enquête qui leur a été promise. Madame DENYS suppose que le Rectorat procédera par courrier.

Madame LE GUEN fait également remarquer que Madame COADOU ne s'est pas présentée aux élèves. Celle-ci répond qu'au départ le remplacement répondait à une urgence et qu'elle ne devait être présente qu'une semaine. Lorsque sa suppléance a été prolongée, tous les élèves la connaissaient déjà et il n'y avait aucune cohérence à se présenter.

Monsieur MICHEL demande des précisions sur l'accompagnement de l'équipe de direction. Madame DENYS précise qu'il est réalisé par Monsieur AURRIERE qui sera présent au collège jusqu'en décembre. Il est à l'écoute des personnels, il accompagne l'écriture du nouveau projet d'établissement et l'installation dans le nouveau collège. Il rédigera un rapport en fin de mission.

- Plusieurs commissions n'ayant pu se réunir au cours de l'année 2019-2020 du fait de la crise sanitaire, seront-elles convoquées prochainement ? Pourrions-nous disposer dès maintenant d'un calendrier prévisionnel de ces réunions ?

La composition des commissions va être modifiée après les élections et il ne sera pas possible de « rattraper » ce qui n'a pas eu lieu. Un nouveau calendrier sera disponible dès que la composition des commissions sera connue avec les nouveaux élus.

Madame la Principale précise qu'aucune réunion du comité de pilotage du nouveau collège ne s'est tenue. Une visite du chantier sera programmée en janvier pour les personnels. Des « portes ouvertes » auront lieu sans doute en mai 2021 pour les familles. L'objectif demeure une rentrée scolaire 2021 dans les nouveaux locaux.

- ❖ Monsieur LE GARS lit une motion présentée par les personnels enseignants. Elle sera jointe au PV du CA.

Les parents d'élèves regrettent que l'on en soit arrivé à cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h23.